



Programme de financement communautaire ÉcoAction

Aider les collectivités à créer
un environnement sain

www.ec.gc.ca/ecoaction

Canada



Le Programme de financement communautaire ÉcoAction finance des projets partout au Canada afin d'encourager la population canadienne à passer à l'action relativement aux questions entourant les changements climatiques, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et les milieux naturels, et à renforcer la capacité des collectivités à poursuivre ces activités de façon autonome par la suite.

Passez à l'action pour votre environnement

Votre organisation pourrait être admissible à une aide financière versée dans le cadre du Programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada, afin d'apporter des solutions aux problèmes importants d'ordre environnemental dans votre collectivité. Votre projet doit comporter des résultats mesurables et positifs pour l'environnement et favoriser la participation communautaire.

Qui peut présenter une demande?

- Les organisations sans but lucratif peuvent présenter une demande, par exemple les groupes environnementaux, les groupes communautaires, les regroupements de jeunes ou d'âinés, les associations communautaires, les clubs philanthropiques et les organisations autochtones.
- Les organisations doivent obtenir au moins la moitié des fonds dont elles ont besoin pour mener à bien leur projet de sources autres que le gouvernement fédéral.
- Les organisations doivent pouvoir mesurer les répercussions environnementales positives qui découlent directement de leur projet et accroître la capacité de leur collectivité à passer à l'action relativement aux enjeux environnementaux prioritaires.

Quels types de projets sont financés?

Votre projet doit porter sur au moins un des enjeux environnementaux importants suivants :



Qualité de l'air

Projets visant à améliorer la qualité de l'air ou à réduire les émissions qui contribuent à la pollution atmosphérique. Par exemple :

- les moyens de transport écologiques, le vélo par exemple, et autres façons de se déplacer qui visent à réduire l'achalandage sur les routes et les émissions atmosphériques nocives.



Qualité de l'eau

Projets visant à détourner ou à réduire l'utilisation des substances qui nuisent à la qualité de l'eau ou visant à conserver et à utiliser de manière efficace les ressources en eau. Par exemple :

- la réduction de la charge de nutriments, des contaminants ou des substances toxiques dans les plans d'eau.



Changements climatiques

Projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à lutter contre les répercussions des changements climatiques. Par exemple :

- la consommation durable et des activités de réduction des déchets;
- des mesures afin de réduire les îlots thermiques urbains.



Milieu naturel

Projets visant à protéger, à remettre en état ou à restaurer le milieu naturel. Par exemple :

- l'augmentation de la biodiversité en restaurant et en conservant l'habitat afin de protéger à long terme la faune et la flore dans des zones vulnérables.

Pour plus d'exemples de projets, visitez notre site Web à l'adresse suivante :

www.ec.gc.ca/ecoaction

Le saviez-vous?

- Les projets peuvent être de portée locale, régionale ou nationale.
- Le financement maximal accordé est de 100 000 \$ par projet.
- La durée maximale d'un projet est de 36 mois.



Vous avez une idée de projet?

Veillez communiquer avec nous afin de discuter de votre idée de projet. C'est avec plaisir que nous vous renseignerons sur l'admissibilité de votre organisation ou de votre projet et que nous répondrons à toutes vos questions concernant le processus de demande. Pour en apprendre davantage sur les critères du programme, l'admissibilité et la manière de présenter une demande, veuillez télécharger le *Guide du requérant* et le *Formulaire de demande* à l'adresse suivante :

www.ec.gc.ca/ecoaction

Date limite pour présenter une demande

La date limite pour soumettre une demande est le **1^{er} novembre** de chaque année. Votre demande dûment complétée doit être soumise au plus tard à cette date au bureau d'Environnement Canada de votre région.

Bureaux régionaux d'Environnement Canada

Région de l'Atlantique

Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick

45, promenade Alderney
Queen Square, 16^e étage
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 2N6
Téléphone : 902-426-8521
ou 1-800-663-5755 (sans frais)
Télécopieur : 902-426-2062
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca

Région du Québec

801-1550, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
Téléphone : 418-648-3444
ou 1-800-463-4311 (sans frais)
Télécopieur : 418-649-6674
Courriel : quebec.ecoaction@ec.gc.ca

Région de l'Ontario

4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
Téléphone : 416-739-4734
ou 1-800-661-7785 (sans frais)
Télécopieur : 416-739-4235
Courriel : ecoaction.on@ec.gc.ca

Région des Prairies et du Nord

Manitoba; Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

123, rue Main, pièce 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Téléphone : 204-984-5952
ou 1-800-567-1570 (sans frais)
Télécopieur : 204-983-0964
Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca

Région du Pacifique et du Yukon

Colombie-Britannique et Yukon
#201-401, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S5
Téléphone : 604-664-9093
ou 1-800-667-7779 (sans frais)
Télécopieur : 604-713-9527
Courriel : ecoaction.pyr@ec.gc.ca

En14-27/2012F-PDF
978-1-100-99829-9

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au 613-996-6886, ou à : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © Photos.com – 2010, Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de l'Environnement, 2012

